

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 février 2013

## Suicide : plaidoyer pour une prévention active

### Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le suicide est un problème de société et un problème de santé publique. Il est extrêmement complexe et de causes multiples. Si pour un individu le suicide est une fatalité, il ne l'est pas pour une population ; la prévention est alors possible et prend toute sa place. Celle-ci est elle aussi très complexe. En effet, le passage à l'acte n'est pas toujours précédé de signes avant-coureurs, identifiables par l'entourage et/ou les professionnels.

Si une politique de prévention active a permis de faire baisser de 25 % le nombre de décès par suicide entre 1986 et 2010, le taux de mortalité par suicide reste très élevé : 14,7 pour 100 habitants comparé à la moyenne européenne qui est de 10,2.

Il faut donc améliorer notre politique de prévention par une meilleure identification des facteurs de risque et un renforcement des actions de prévention.

À l'instar de certains pays étrangers, plus particulièrement la Grande-Bretagne qui a le nombre de suicides le plus bas d'Europe, la France devra se doter d'un véritable plan de prévention basé sur l'analyse des pratiques, la promotion des synergies en matière de recherche et une articulation entre la prévention du suicide et les politiques de promotion de la santé mentale au sein de la population.

Le CESE propose d'articuler étroitement le Plan de prévention du suicide et le Plan de psychiatrie et de santé mentale, de promouvoir les dispositifs d'alerte, de mieux prendre en charge la crise suicidaire et la phase post-critique, de favoriser le travail en réseau, de créer un Observatoire national des suicides travaillant en réseau avec les centres territoriaux, y compris avec l'ensemble des collectivités d'Outre-mer.

Le groupe de l'Outre-mer approuve ces propositions, mais s'interroge sur leur articulation qui n'est pas clairement exprimée. En outre, les moyens financiers ne sont jamais à la hauteur en matière de prévention. Il faut un véritable plaidoyer pour que les moyens soient donnés.

Par ailleurs, une meilleure connaissance des facteurs de risque et du taux de suicide en Outre-mer permettrait de mieux appréhender sur ces territoires les problématiques de prévention.

Le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.